

## Fonds de garantie des TPE culturelles de l'UE : « Des centaines de bénéficiaires » (Karel Bartak)

Paris - Publié le jeudi 24 septembre 2015 à 11 h 53 - Interview n° 52087

Le fonds de garantie des prêts accordés aux ONG, organismes à but non lucratif, aux TPE et aux PME culturels, voté par le Parlement européen au sein du programme culturel européen Europe Créative le 19/11/2013, bénéficiera « à plusieurs centaines d'organisations », déclare Karel Bartak, chef d'unité du sous-programme Culture et d'Europe Créative, à la direction générale de la Culture et de l'Éducation de la Commission européenne, dans une interview à News Tank le 23/09/2015.

« C'est un outil solide. A fortiori parce que c'est un outil évolutif. Dès qu'un dépôt de garantie est rendu au fonds, il l'alimente à nouveau. Ce qui veut dire que ce n'est pas un fonds épuisé en une fois, mais qu'il persiste dans le temps. D'autant plus que chaque année, des rallonges budgétaires seront ajoutées aux 14 M€ initiaux. D'ici dix ans, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui abonderont le fonds de garantie des TPE et PME culturelles. Avec l'objectif de construire des relations plus transparentes et efficaces entre les entreprises culturelles et les banques. Des relations aujourd'hui sujettes à de nombreuses incompréhensions », indique-t-il en marge de la 4<sup>e</sup> édition du Forum d'Avignon Ruhr, le 23/09/2015 à Essen (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne).

Avancement du programme Europe Créative « à 13 % de taux de réussite pour les organisations qui y candidatent », début de la préparation de sa revue intermédiaire en 2017 et de la base légale du programme qui lui succédera après 2020, fonctionnement et objectifs du fonds de garantie à compter de 2016 et signature d'un nouvel accord avec l'Ukraine « en novembre 2015 » lui ouvrant le bénéfice d'Europe Créative, après la Moldavie et la Géorgie en février et mars 2015, tels sont les sujets abordés par Karel Bartak dans une interview à News Tank.



**Le projet de directive pour la création d'un marché unique numérique de l'UE a été présentée**

## **le 06/05/2015. Il inclut notamment un volet sur le droit d'auteur. Quels sont les liens entre cette stratégie et le programme culturel, Europe Créative, lui en vigueur entre 2014 et 2020 ?**

Il n'y a pas de lien direct, mais un reflet dans le programme Europe Créative du glissement numérique à tous les niveaux dont se sont saisi les parties prenantes européennes au moment de façonner ce programme voté en 2013. Le soutien aux nouveaux modèles économiques, le développement des publics éloignés... voilà quelques-unes des nouvelles priorités théorisées en amont. Toute une série de nouveaux objectifs qui s'agrègent dans un principe directeur : la mobilité. La mobilité des personnes, la mobilité transfrontalière des contenus...

« *Nous voulons que davantage de financements puissent aller aux organisations innovantes*

Nous voulons que davantage de financements puissent aller aux organisations innovantes, qui amènent des nouveautés sur le marché, qui renforcent les capacités de PME et TPE culturelles, habituellement en souffrance économique. Non plus seulement venir en aide à un théâtre public ici et là, mais aussi mettre davantage l'accent sur l'innovation. 20 % des subventions qui ont été délivrées par Europe Créative sur sa première année et demie de fonctionnement vont à des organisations digitales et innovantes. Le reste des subventions va à des organisations culturelles plus traditionnelles, ce qui ne veut pas dire de moindre qualité. Elles sont souvent porteuses de projets excellents en tous points.

## **Le dernier outil d'Europe Créative, le seul réellement nouveau, entrera en vigueur en 2016 : il s'agit d'un fonds de garantie des prêts accordés aux ONG, organismes à but non lucratif, aux TPE et aux PME culturels. Il sera doté de 14 M€ pour sa première année. Comment va-t-il fonctionner et quels seront ses objectifs ?**

Le fonds aurait pu se mettre en marche dès l'entrée en vigueur du programme Europe Créative, en 2014. Mais le profil du financement d'Europe Créative est tel que les deux premières années sont moins dotées que les suivantes. Et c'est pour cette raison que nous avons décidé de reporter son lancement à 2016. Ce sera 14 millions d'euros pour la première année. Ce qui peut sembler une goutte d'eau dans l'océan, mais nous préférons commencer avec quelques pays ciblés avant d'élargir progressivement la portée de ce nouvel outil.

### **Dans quels pays exactement ?**

« *Dans un premier temps, les banques et institutions financières participantes seront choisies sur un principe de premier arrivé, premier servi*

Nous ne le savons pas encore. Nous devons d'abord nouer un contrat entre la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement. Ce contrat est en train d'être négocié, aujourd'hui même [le 23/09/2015] à Luxembourg où certains de mes collègues se sont rendus. Une fois cet accord conclu, le Fonds européen prendra l'attache de plusieurs banques européennes. Nous, Commission européenne, avons approché près de 80 établissements bancaires européens aux quatre coins de l'UE. Ils sont déjà conscients du lancement

prochain de ce nouvel appel à projets par le Fonds européen.

Dans un premier temps, les banques et institutions financières participantes seront choisies sur un principe de « premier arrivé, premier servi ». Mais nous voulons un bon mélange de Pays pour engager l'activité de ce fonds, un mélange représentatif de l'ensemble des pays membres de l'UE. Progressivement, de nouveaux pays seront ajoutés au spectre du fonds, de telle façon qu'en 2020, au terme d'Europe Créative, l'ensemble de l'UE sera couverte.

### **Des secteurs en particulier seront-ils ciblés ?**

Aucun quota n'est prévu pour un secteur en particulier. Le portfolio des secteurs bénéficiaires dans chacun des pays de l'UE devra être varié. De façon à éviter les préoccupations qui ont pu parfois prévaloir avant le lancement de ce fonds de garantie. À savoir qu'il allait bénéficier à quelques industries et à quelques pays seulement, le cinéma par exemple.

**Ceci dit, vous indiquez que ce fonds sera « une goutte d'eau dans l'océan » des besoins de financement de nombre d'organisations culturelles européennes de petite taille. Ce fonds sera-t-il tout de même utile ?**

Absolument, c'est un outil solide. A fortiori parce que c'est un outil évolutif. Dès qu'un dépôt de garantie est rendu au fonds, il l'alimente à nouveau. Ce qui veut dire que ce n'est pas un fonds épuisé en une fois, mais qu'il persiste dans le temps. D'autant plus que chaque année, des rallonges budgétaires seront ajoutées aux 14 millions d'euros initiaux. D'ici 10 ans, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui abonderont le fonds de garantie des TPE et PME culturelles. Avec l'objectif de construire des relations plus transparentes et efficaces entre les entreprises culturelles et les banques. Des relations aujourd'hui sujettes à de nombreuses incompréhensions.

**Avez-vous réalisé des évaluations du nombre d'entreprises qui pourront bénéficier de la garantie de l'UE ?**

Plusieurs centaines très probablement. Ce dont nous sommes sûrs c'est que la demande sera bien plus importante que l'offre au lancement du mécanisme. C'est la raison pour laquelle nous ne ferons la promotion de ce nouvel outil que dans les pays dans lesquels il sera déployé dans un premier temps, pour ne pas susciter d'attentes infondées.

« La demande sera bien plus importante que l'offre au lancement du mécanisme »

**Pour la période 2014-2020, la culture, via le programme Europe Créative, est plutôt marginale, 450 M€ sur 900 Md€ en termes budgétaires. D'ores et déjà, plusieurs organisations fourbissent leurs armes pour l'après 2020. La culture pourra-t-elle avoir une place encore plus significative dans le projet européen à l'avenir ?**

Europe Créative est déjà en soi le résultat d'une bataille menée dans et en dehors de la Commission européenne pour que la culture en arrive au niveau où elle est aujourd'hui. Europe Créative est le produit d'une idée qui consistait à réunir le cinéma et la culture sous une même ombrelle, pour attirer davantage l'attention et obtenir une hausse encore supérieure à celle que nous avons obtenue.

Malheureusement, lorsque le cadre financier pluriannuel de l'UE a été arrêté, nous étions au plus bas de la crise économique. Il n'y avait aucun appétit pour une hausse de crédits dans quelque domaine que ce soit. Et, comme vous le savez, l'UE a connu globalement la première baisse de son budget. Dans ce contexte, la hausse de 9 % accordée à Europe Créative est un succès. Mais ces 9 % sont tout entiers alloués au nouveau fonds de garantie ; ce qui veut dire que pour les sous-programmes Culture et Média, nous sommes aux mêmes niveaux que sur la période 2007-2013.

**Une revue intermédiaire du programme Europe Créative est attendue en 2017. Qu'en sortira-t-il ?**

« À chaque renégociation du budget de l'UE, il y aura toujours des États membres pour considérer que la Culture n'a rien à faire dans les priorités européennes

considérer que la Culture n'a rien à faire dans les priorités européennes.

Nous commençons déjà à la préparer. Elle constituera les prémices de la base légale du programme qui succédera à Europe Créative en 2020. Une base que nous commencerons à façonner en 2018, par un travail politique auprès des services de la Commission européenne et du Parlement européen. Dans ce nouvel effort, toutes les aides des organisations et personnalités culturelles européennes seront nécessaires si nous voulons stabiliser, voire augmenter le spectre d'Europe Créative. D'autant plus qu'à chaque renégociation du budget de l'UE, il y aura toujours des États membres pour

### **De nouveaux pays du voisinage de l'UE bénéficient du programme Europe Créative, la Géorgie ou la Moldavie. Dans quelles mesures ?**

À plein en ce qui concerne le sous-programme Culture, et très peu en matière de cinéma. Parce que pour le cinéma, il est nécessaire d'introduire dans les législations nationales la directive "Audiovisuel Media Services Directive". Pour la culture, ils sont autorisés à participer à tous les appels à projets et nous encourageons toutes les organisations culturelles à construire des partenariats avec eux. Nous signerons un nouvel accord avec l'Ukraine en novembre.

## **Karel Bartak**



### **Parcours**

**Commission Européenne**  
Chef d'unité

### **Depuis**

Octobre 2007

### **Jusqu'à**

Aujourd'hui

Fiche n° 5819, créée le 08/09/14 à 11:38 - MàJ le 24/09/15 à 10:53

## Commission Européenne



- La Commission européenne est, avec le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, l'une des principales institutions de l'Union européenne.

- Instituée par le Traité de Rome de 1957 (articles 155 à 163), elle est composée d'un commissaire par État membre, soit 28 commissaires.

- **Jean-Claude Juncker**, président de la Commission européenne élu par le Parlement européen le 15/07/2014 après sa sélection par le Conseil européen d'Ypres (Belgique) des 26 et 27/06/2014

- **Commissaire pour l'économie numérique** : Günther Oettinger

- **Commissaire à l'éducation, la culture et la jeunesse** : Tibor Navracsics

- **Martine Reicherts**, directrice générale de l'Éducation et de la Culture depuis le le 27/08/2015.

- **Michel Magnier**, directeur Culture et créativité

- **Contacts :**

**Karel Bartak**, en charge du programme Europe Créative au sein de la direction Éducation et Culture

Tél : 00 32 2 29 50 695

**Rob Van Iersel**, manager du sous-programme Culture d'Europe Créative

Tél : 00 32 2 29 53 871

---

### Commission Européenne

288 Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - FRANCE



Fiche n° 693, créée le 28/10/13 à 10:45 - MàJ le 18/11/13 à 11:51